



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BURTONCOURT

Séance du 13 Avril 2026 – 19 H 00.

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 11
Nombre de conseillers présents : 10

Date d'envoi des convocations : Le 07 Avril 2026.

PRESENTS : HOUPERT André – GERIQUE Sandrine – KUHN Jonathan – BUCHER
MANINI Laëtitia – BEAUSEROY Anabelle – GERHARD Verena – JAGER Bruno –
CYGANNEK Olivier – SCHOUMACHER Henri – BEAUSEROY Raphaël.

ABSENTS EXCUSES: MULLER Aline.

N° 14 – 2026 : VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX POUR 2026.

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.
Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2023, est de nouveau voté à compter de 2024. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.
En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- **Taxe d'habitation** : 17,10 %
 - **Taxe foncière sur les propriétés bâties** : 24,68 %
 - **Taxe foncière sur les propriétés non bâties** : 47,75 %
- (- cotisation foncière des entreprises : / %)

Délibération certifiée exécutoire
Burtoncourt, le 14 AVR. 2026
Le Maire,

André HOUPERT

Burtoncourt, le 13 Avril 2026.

Le Maire,

André HOUPERT



COMMUNE : 121 BURTONCOURT
 ARRONDISSEMENT : 57 METZ
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC METZ

N° 1259 COM (1)
 TAUX
 FDL
 2026

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

— RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	177 673	24,68	98,76	179 000	44 177	24,68	44 177
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	17 624	47,75	136,16	17 700	8 452	47,75	8 452
Taxe d'habitation (TH)	6 364	17,10	57,96	6 400	1 094	17,10	1 094
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	53 723		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)				Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)	53 723

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	8	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	9	10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)				Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)					
Taxe d'habitation (TH)					
Cotisation foncière des entreprises (CFE)					
		Produit total souhaité	53723		
		Produit total de référence (total colonne 5)	53 723		
			= 1,000000		

Total des produits attendus

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case :

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			1 567	0	-10 181	15 208	

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	53 723	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	6 594	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026	60 317
---	--------	---	---	-------	---	---	--------

A METZ

Le 19 MARS 2026
 Pour la Direction des Finances publiques,
 BENOIT BROCCART

Le 13 AVR

Pour la Commune,

le Maire,

André Houff



Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le

ID : 057-215701210-20260413-20261259-AU

Feuillelet à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote d



COMMUNE :

121 BURTONCOURT

ARRONDISSEMENT : 57 METZ

FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : SGC METZ

N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2026

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière sur le bâti :	
a. Personnes de condition modeste	37
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	0
d. Logements sociaux et longue durée	0
Taxe foncière sur le non bâti :	1 530
Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	
b. Dotation pour recentrage THRS	
c. Mayotte	>>>
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière sur le bâti :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	3 377
Taxe foncière sur le non bâti :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	7 428
c. Par la loi (autres)	1 218
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	6 400
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Correction des bases THRS	>>>
d. Correction des bases THLV	>>>
e. Correction des bases MTHRS	>>>

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA compensant la TH	>>>
b. TVA compensant la CVAE	0
c. Coefficient correcteur	1,359996
d. Taux FB commune 2020	9,34
e. Taux FB département 2020	14,26

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS		Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)
Taxes	national	12	39,79	16
	départemental	13	33,44	98,76
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)			51,19	136,16
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)			23,67	57,96
Taxe d'habitation (TH)			>>>	>>>
Cotisation foncière des entreprises (CFE)			>>>	>>>
6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...		Taux des EPCI de 2025		Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique
a. ...la diminution sans lien a été appliquée		>>>		16,69
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés		>>>		>>>
6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH		Taux plafonds de 2026		Taux maximum de la majoration spéciale
a. Taux moyen départemental		14		15
b. Taux maximum de la majoration		15		16
		99,48		0,724
		138,75		2,59
		59,18		1,22
		>>>		>>>
6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE		Taux moyens pondérés des taxes foncières de niveau :		Taux maximum :
a. National				a. Taux communal majoré à ne pas dépasser
b. Communal				b. Taux maximum de la majoration spéciale

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
 Reçu en préfecture le 14/04/2026
 Publié le
 ID : 057-215701210-20260413-20261259-AU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BURTONCOURT**

Séance du 13 Avril 2026 – 19 H 00.

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 11
Nombre de conseillers présents : 10

Date d'envoi des convocations : Le 07 Avril 2026.

PRESENTS : HOUPERT André – GERIQUE Sandrine – KUHN Jonathan – BUCHER MANINI Laëtitia – BEUSEROY Anabelle – GERHARD Verena – JAGER Bruno – CYGANEK Olivier – SCHOUMACHER Henri – BEUSEROY Raphaël.

ABSENTS EXCUSES: MULLER Aline.

N° 15 – 2026 : INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DE L'ADJOINT.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants ;
- Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de versées au Maire étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Considérant le taux maximum en vigueur :

Population : moins de 500 habitants / Taux maximal de l'indice brut terminal : 28,10 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et avec effet au 14 Avril 2026, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de :

- **Maire : 28,10 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,
- Vu l'arrêté N° 06/2026 du 31 Mars 2026 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Considérant le taux maximum en vigueur :

Population : moins de 500 habitants / Taux maximal de l'indice brut terminal : 10,89 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet au 14 Avril 2026 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du :

- **1^{er} Adjoint au Maire : 10,89 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.**

Délibération certifiée exécutoire,
Burtoncourt, le 14 AVR. 2026
Le Maire,

André HOUPERT



Burtoncourt, le 13 Avril 2026.

Le Maire,

André HOUPERT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BURTONCOURT**

Séance du 13 Avril 2026 – 19 H 00.

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 11
Nombre de conseillers présents : 10

Date d'envoi des convocations : Le 07 Avril 2026.

**PRESENTS : HOUPERT André – GERIQUE Sandrine – KUHN Jonathan – BUCHER
MANINI Laëtitia – BEAUSEROY Anabelle – GERHARD Verena – JAGER Bruno –
CYGANEK Olivier – SCHOUMACHER Henri – BEAUSEROY Raphaël.**

ABSENTS EXCUSES: MULLER Aline.

N° 16 – 2026 : BUDGET PRIMITIF 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le Budget Primitif 2026 arrêté comme suit :

	<u>INVESTISSEMENT</u>	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>TOTAL</u>
<u>DEPENSES 2026</u>	38 629,48	249 744,49	288 373,97
<u>RECETTES 2026</u>	38 629,48	249 744,49	288 373,97

Délibération certifiée exécutoire
Burtoncourt, le 14 AVR. 2026
Le Maire,

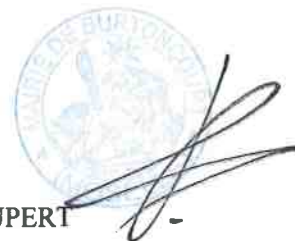
André HOUPERT



Burtoncourt, le 13 Avril 2026.

Le Maire,

André HOUPERT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BURTONCOURT

Séance du 13 Avril 2026 – 19 H 00.

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Date d'envoi des convocations : Le 07 Avril 2026.

PRESENTS : HOUPERT André – GERIQUE Sandrine – KUHN Jonathan – BUCHER MANINI Laëtitia – BEAUSEROY Anabelle – GERHARD Verena – JAGER Bruno – CYGANNEK Olivier – SCHOUMACHER Henri – BEAUSEROY Raphaël.

ABSENTS EXCUSES: MULLER Aline.

N° 17 – 2026 : DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL.

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1°) De fixer, dans les limites d'un montant de **50 € par droit unitaire**, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

2°) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. **Le Maire sera compétent pour tous les marchés dont le montant est inférieur à 20 000 € HT. Le conseil municipal sera donc compétent au-delà de ces limites.**

3°) De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

4°) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

5°) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

6°) De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

7°) D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire,

8°) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de **5 000 € par sinistre** ;

9°) De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

10°) De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

11°) De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.

12°) D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Délibération certifiée exécutoire,
Burtoncourt, le
Le Maire,

14 AVR. 2026

Mairie de Burtoncourt
10000 Burtoncourt
MOSELLE

André HOUPERT

Burtoncourt, le 13 Avril 2026.

Le Maire,


Mairie de Burtoncourt
10000 Burtoncourt
MOSELLE

André HOUPERT



COMMUNE DE BURTONCOURT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BURTONCOURT

Séance du 13 Avril 2026 – 19 H 00.

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 11
Nombre de conseillers présents : 10

Date d'envoi des convocations : Le 07 Avril 2026.

PRESENTS : HOUPERT André – GERIQUE Sandrine – KUHN Jonathan – BUCHER MANINI Laëtitia – BEAUSEROY Anabelle – GERHARD Verena – JAGER Bruno – CYGANER Olivier – SCHOUMACHER Henri – BEAUSEROY Raphaël.

ABSENTS EXCUSES: MULLER Aline.

N° 18 – 2026 : Election des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)

Le conseil municipal,
Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret, le conseil décide à l'unanimité de ne pas y recourir (art. L 2121-21). Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires; Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste. (Pour une commune de moins de 3 500 habitants): Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.

Sont candidats au poste de titulaire :

M. JAGER Bruno
M. SCHOUMACHER Henri
M. BEAUSEROY Raphaël

Sont candidats au poste de suppléant :

Mme GERIQUE Sandrine
M. CYGANER Olivier
M. KUHN Jonathan

Sont donc désignés en tant que :

- délégués titulaires :

M. JAGER Bruno
M. SCHOUMACHER Henri
M. BEAUSEROY Raphaël

- délégués suppléants :

Mme GERIQUE Sandrine
M. CYGANER Olivier
M. KUHN Jonathan

Délibération certifiée exécutoire.
Burtoncourt, le 14 AVR. 2026
Le Maire,

André HOUPERT



Burtoncourt, le 13 Avril 2026.

Le Maire,

André HOUPERT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BURTONCOURT**

Séance du 13 Avril 2026 – 19 H 00.

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 11
Nombre de conseillers présents : 10

Date d'envoi des convocations : Le 07 Avril 2026.

PRESENTS : HOUPERT André – GERIQUE Sandrine – KUHN Jonathan – BUCHER
MANINI Laëtitia – BEAUSEROY Anabelle – GERHARD Verena – JAGER Bruno –
CYGANNEK Olivier – SCHOUMACHER Henri – BEAUSEROY Raphaël.

ABSENTS EXCUSES: MULLER Aline.

N° 19 – 2026 : COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Le Conseil Municipal propose à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID), les personnes suivantes :

	<u>NOM – Prénom</u>		<u>NOM - Prénom</u>
1	GERIQUE Sandrine	13	BEAUSEROY Anabelle
2	KUHN Jonathan	14	WITTKOWSKI Nicolas
3	GILLES Sébastien	15	KINDER HAAG Pascale
4	MULLER Aline	16	KELLER Nicolas
5	GEORGE Catherine	17	CORNITTE Maryline
6	JACQUOT Yannick	18	SCHOUMACHER Henri
7	MAYER Paul	19	LAMBINET Dominique
8	PICARD Michel	20	MARIAGE Alain
9	KORNMANN Philippe	21	GUILLIN Catherine
10	NEVEUX Serge	22	BALAJ Daniel
11	GILLES Jeanine	23	BLAISE Sandrine
12	MICHEL Daniel	24	VIRTT Emmanuel

Délibération certifiée exécutoire,
Burtoncourt, le 14 AVR. 2026
Le Maire,

André HOUPERT

Burtoncourt, le 13 Avril 2026.

Le Maire,

André HOUPERT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BURTONCOURT**

Séance du 13 Avril 2026 – 19 H 00.

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 11
Nombre de conseillers présents : 10

Date d'envoi des convocations : Le 07 Avril 2026.

PRESENTS : HOUPERT André – GERIQUE Sandrine – KUHN Jonathan – BUCHER MANINI Laëtitia – BEAUSEROY Anabelle – GERHARD Verena – JAGER Bruno – CYGANNEK Olivier – SCHOUMACHER Henri – BEAUSEROY Raphaël.

ABSENTS EXCUSES: MULLER Aline.

N° 20 – 2026 : COMMISSION SCOLAIRE DU RPCI BURTONCOURT / PIBLANGE.

Après exposé du Maire et conformément à la convention du RPCI Burtoncourt/Piblangé du 30/10/2008 – article 2 c), le Conseil Municipal nomme à l'unanimité les membres de la Commission Scolaire, le Maire étant membre de droit :

3 Membres titulaires	3 Membres suppléants
- GERIQUE Sandrine	- BUCHER MANINI Laëtitia
- JAGER Bruno	- GERHARD Verena
- CYGANNEK Olivier	- KUHN Jonathan

Délibération certifiée exécutoire,
Burtoncourt, le 14 AVR. 2026
Le Maire,

André HOUPERT

Burtoncourt, le 13 Avril 2026.

Le Maire,

André HOUPERT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BURTONCOURT

Séance du 13 Avril 2026 – 19 H 00.

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Date d'envoi des convocations : Le 07 Avril 2026.

PRESENTS : HOUPERT André – GERIQUE Sandrine – KUHN Jonathan – BUCHER
MANINI Laëtitia – BEAUSEROY Anabelle – GERHARD Verena – JAGER Bruno –
CYGANNEK Olivier – SCHOUMACHER Henri – BEAUSEROY Raphaël.

ABSENTS EXCUSES: MULLER Aline.

N° 21 – 2026 : Désignation des 2 Conseillers Municipaux au sein de la Commission
Communale Consultative de Chasse (4C).

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026, et après avoir entendu l'exposé du Maire
sur la composition de la Commission Communale Consultative de Chasse,
le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme les deux conseillers municipaux suivant comme
membres de la Commission Communale Consultative de Chasse (4C) :

- Mr BEAUSEROY Raphaël
- Mr SCHOUMACHER Henri

Délibération certifiée exécutoire,
Burtoncourt, le 14 AVR. 2026
Le Maire,

André HOUPERT

Burtoncourt, le 13 Avril 2026.

Le Maire,

André HOUPERT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BURTONCOURT**

Séance du 13 Avril 2026 – 19 H 00.

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 11
Nombre de conseillers présents : 10

Date d'envoi des convocations : Le 07 Avril 2026.

**PRESENTS : HOUPERT André – GERIQUE Sandrine – KUHN Jonathan – BUCHER
MANINI Laëtitia – BEAUSEROY Anabelle – GERHARD Verena – JAGER Bruno –
CYGANEK Olivier – SCHOUMACHER Henri – BEAUSEROY Raphaël.**

ABSENTS EXCUSES: MULLER Aline.

N° 22 – 2026 : CREATION DE DIVERS COMITES CONSULTATIFS.

Après exposé du Maire, le Conseil Municipal décide de la création de divers comités consultatifs, à savoir :

- **COMITE DE LA FORÊT COMMUNALE**
- **COMITE DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE MAIRIE**
- **COMITE DU FLEURISSEMENT**
- **COMITE VIVRE L'ESPACE COMMUNAL DE L'ETANG**
- **COMITE DES SENTIERS DE RANDONNEES – CHEMINS RURAUX ET RUELLES**

Délibération certifiée exécutoire,
Burtoncourt, le 14 AVR. 2026
Le Maire,

André HOUPERT

Burtoncourt, le 13 Avril 2026.

Le Maire,

André HOUPERT